

en dit assez au cœur de chacun. Si le gouvernement leur aidait de façon à prévenir ces longues courses qu'ils sont obligés de faire pendant l'hiver pour gagner leur vie, ces malheurs ne leur arriveraient pas. Sous ces circonstances, j'espère que le gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour alléger la misère de ces pauvres indiens.

L'HON. M. GEOFFRION.—Si l'hon. membre qui vient de parler avait été présent lorsque l'hon. Ministre de l'Intérieur a expliqué l'item 149 il aurait vu que le gouvernement était allé au devant de ses désirs. L'item en question est précisément demandé pour venir au secours des tribus qui se trouvent dans l'extrême besoin, et le gouvernement a déjà expédié des secours à ceux dont l'hon. membre vient de représenter les besoins. L'hon. membre pour Chicoutimi ne nous donne pas souvent son approbation, et si nous pouvons l'obtenir cette fois, elle nous paraîtra d'autant plus précieuse qu'elle est plus rare.

M. CIMON.—Je suis satisfait des explications qui viennent de m'être données, et je remercie l'hon. ministre.

M. BABY.—Je suggérerai à l'hon. ministre du Revenu de l'Intérieur de traduire les compliments des Sauvages à ses collègues anglais, et de faire transmettre leur réponse par l'hon. député de Chicoutimi.

L'HON. M. GEOFFRION.—Nous sommes si peu habitués à recevoir des remerciements pour le bien que nous faisons que nous nous contentons de faire le bien pour le bien sans nous occuper d'en être remerciés.

M. MASSON.—C'est si microscopique!

M. GEOFFRION.—Quoi? l'Opposition?

Respectivement à l'item de \$4,500 pour les Indiens du Nouveau-Brunswick qui a été passé par le comité, M. Costigan désire faire quelques remarques. L'ancien gouvernement avait appointé deux commissaires des Sauvages pour la province du Nouveau-Brunswick, avec un salaire de \$400 ou \$500. Il ne pense pas que le salaire de ces officiers fût trop élevé pour les devoirs qu'ils allaient remplir. Mais ce dont il a à se plaindre c'est du fait que, chaque fois que les Sauvages ont fait application au gouvernement pour assistance, ils ont continuellement reçu

un rapport, en réponse, qu'il n'y avait pas de fonds suffisants, provenant de leurs terres pour leur accorder de l'aide. Des commissaires avec de forts salaires provenant de ces mêmes terres étaient appointés. Le gouvernement aurait tort de continuer ces offices. Les premiers commissaires ont fait l'ouvrage sans avoir de salaire, et s'il y a suffisamment des fonds pour justifier le gouvernement de supporter deux commissaires, et leur donner des salaires élevés, les messieurs qui ont rempli ces devoirs gratuitement durant les années passées, avaient des titres qui méritaient d'être considérés lorsque ces nominations furent faites. Il n'a rien à dire contre le commissaire de la partie ouest du Nouveau-Brunswick, mais il trouve inconvenable d'avoir un commissaire dans Frédéricton avec lequel les individus du bout nord de la province avaient à faire des affaires.

L'item 158, Salaires et dépenses d'offices, est adopté. Sur l'item, dépenses probables en connexion avec les Sauvages de la Colombie Anglaise, \$25,000,

M. DECOSMOS demande ce que le gouvernement entend faire dans l'administration des affaires indiennes de la Colombie Anglaise. Depuis l'union, des promesses ont été faites de temps à autres, qu'une réforme serait adoptée, mais il n'y a encore eu rien de fait. Un commissaire fut envoyé là, il retire son salaire mais il ne fait rien. Ça été la politique du gouvernement de la Colombie Anglaise, du moins pendant qu'il en était un des membres, de donner aux Sauvages autant de terres qu'ils pouvaient utiliser, et cependant il a été dit que ce gouvernement maltraitait les Sauvages. Il croit que c'est une grande erreur de la part du gouvernement de la Puissance, d'exercer une pression sur le gouvernement local afin de faire octroyer aux Sauvages plus de terre qu'ils peuvent user.

L'HON. M. MACKENZIE dit qu'il est bien connu que le projet proposé par l'ancien gouvernement, était d'avoir trois commissaires d'appointés pour la Colombie Anglaise. Le Lieutenant-Gouverneur devait être un des commissaires, et comme il y a là un grand nombre de missions protestantes et catholiques, l'un des commissaires devait être un catholique et l'autre un